



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : FINANCES**Exercice 2022 - Affectation des résultats**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2023.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

À la fin de l'exercice 2022, le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (seul budget de la Ville de Dijon) s'élève à 32 253 268,19 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, d'un montant de 89 805 192,54 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit intégrant les restes à réaliser) ;
- le solde, soit 57 551 924,35 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2023.

Après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de l'affectation** des résultats 2022, dans les conditions décrites dans le tableau ci-après;

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement cumulé 2022	89 805 192,54 €
Solde investissement 2022	- 24 926 564,36 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 24 926 564,36 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>- €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- 7 326 703,83 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>7 326 703,83 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>- €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser)	- 32 253 268,19 €
Affectation sur l'exercice 2023	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	32 253 268,19 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	57 551 924,35 €

- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2023.

SCRUTIN POUR : 54 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
 Madame MONTEIRO

Le Maire,
 Monsieur REBSAMEN